

# Webinaire de présentation des AAP RITA'ACTION

27 avril 2026

**RITA**  
Réseaux  
d'innovation et de transfert  
agricole dans les outre-mer

**RITA : naviguez à travers  
l'innovation agricole Outre-mer**

**RITA**  
Réseaux  
d'innovation et de transfert  
agricole dans les outre-mer

Un dispositif animé  
sur le plan national par



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Au programme



Séquence enregistrée



Pendant les présentations :



Vos questions : dans le chat – vous aurez la parole

1. Cadrage et contexte :  
*Les AAP dans le cadre du projet ACTIOM*
2. Cahier des charges
  - 2.1 *Cadre financier et administratif*
  - 2.2 *Expertise scientifique et technique*
3. Échanges
4. Conclusion

RITA 

# Au programme

## 1. Cadrage et contexte : *Les AAP dans le cadre du projet ACTIOM*

### 2. Cahier des charges

- 2.1 Cadre financier et administratif*
- 2.2 Expertise scientifique et technique*

### 3. Échanges

### 4. Conclusion

  
RITA



# Du réseau d'acteurs à la parcelle de l'agriculteur Écosystème et travaux

Dispositif de mise en réseau des **11 territoires ultramarins**  
*soutenu par le **MAASA et le MOM***

*animé par la Cellule d'animation nationale des RITA :*  
**Chambres d'agriculture France, Acta – les instituts et Cirad**

**Missions :** coordination, mutualisation des outils, capitalisation, lien avec recherche/enseignement et professionnels

**Enjeu :** passer d'initiatives locales à une force collective ultramarine

# Les RITA : c'est quoi, c'est qui ?

- Un réseau partenarial de plus de **10 ans** d'existence
- Présent sur les **3 océans**
- Réunissant **180 acteurs** : Chambres d'agriculture - Instituts et centres techniques - Organismes de recherche - Interprofessions - Syndicats - Organismes à vocation sanitaire - Organisations de producteurs - Enseignement - État - Collectivités - Autres (*parcs naturels, pôle de compétitivité, incubateurs, partenaires hexagonaux...*)



**Répondre aux besoins des agriculteurs exprimés sur le terrain, en mettant en lien les acteurs de la recherche, de l'expérimentation, de la formation et du développement, sur les territoires et en inter territoires**



**180** structures partenaires des RITA

# Après RITA 1 et RITA 2 : RITA 3, avec le projet RITA'ACTIOM



**ACTIOM = AC**célerer le **T**ransfert des **I**nnovations agricoles dans les **O**utre-**M**er

**8** partenaires financés :  
animation nationale : CDA France (*pilote*) Acta, Cirad  
territoires : CDA 971, CDA 972, CDA 973, CDA 974, CDA 976

**1** partenaire non financé sur CasDar : FEDCAPP

**5** ans à compter du 01/11/2025

**3,5 M€** de budget, dont **2,8 M€** de CasDar (*hors AAP*)

**1,5 M€** pour AAP

# Le projet RITA'ACTIOM



ACcélerer le T transfert des I innovations agricoles dans les O Outre-Mer

Projet déposé dans le cadre de l'appel  
Transitions & Souveraineté du MAASA financé par le CasDar

## 3 enjeux prioritaires



Adaptation au changement  
et aux aléas climatiques,  
accès à l'eau



Souveraineté alimentaire :  
marchés & consommateurs



Réduction de la dépendance  
aux intrants importés /  
économie circulaire

# La CAN RITA

## Une équipe projet renforcée



### Chambres d'agriculture France



Gwendoline  
COCQUET  
Conseiller expert  
Outre-mer



Héléna FUSO  
Chargée de  
mission Outre-mer

### Acta - les ITA



Sophie  
CLUZEAU-MOULAY  
Directrice  
Programmes et OM



Hélène GROSS  
Responsable pôle  
Impact et  
innovation ouverte

### CIRAD



Jean-Marc  
THEVENIN  
Chargé de  
mission Outre-  
mer



Correspondant  
Impact et valo  
*En cours de  
recrutement*

# Un projet en 4 axes



## Appels à projets



## Transfert - Formation – Impact - Capitalisation - Valorisation

## Animation transversale

## Pilotage du projet

- Rencontres annuelles inter-OM lors du SIA
- Webinaires de partage
- Liens enseignement agricole
- Acculturation à l'impact
- Études d'impact
- Liens avec les réseaux
- Modernisation de Coatis
- Plan de communication
- Participation aux CPR et instances locales
- Accompagnement des animateurs RITA régionaux
- Accompagnement des Référents Impact et transfert
- Incubateur - Appui ingénierie de projets
- Comité de pilotage (COPROJ) et Comité scientifique suivi (CSS)
- Gestion administrative et financière
- Suivi des indicateurs

# Favoriser les projets inter-dom

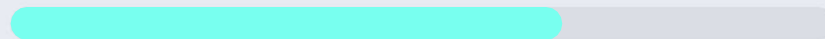


*Accompagner l'émergence  
d'innovations agricoles*

*et accélérer leur **transfert** et  
leur **appropriation** dans les outre-mer*

*pour répondre  
aux **enjeux climatiques**,  
de **souveraineté alimentaire** et  
de **réduction** de la dépendance aux **intrants***

**AAP Recherche-Innovation**



**AAP Transfert-Déploiement**



# Les thématiques prioritaires



Adaptation au changement  
et aux aléas climatiques,  
accès à l'eau

## Adapter les systèmes agricoles au changement climatique

- Gestion durable de l'**eau**
- Fertilité et **santé des sols**
- Adaptation des **bâtiments d'élevage**
- Protection **sanitaire** (bioagresseurs)
- **Diversification** des systèmes culturaux
- Définition d'**indicateurs agro-climatiques**



Souveraineté alimentaire :  
marchés & consommateurs

## Renforcer la souveraineté alimentaire

- Sécurisation du **matériel végétal** (semences, plants sains)
- **Référentiels** technico-économiques adaptés aux petites exploitations
- Développement des **productions végétales stratégiques**
- Diffusion des **itinéraires techniques**

# Les thématiques prioritaires



Réduction de la dépendance  
aux intrants importés /  
économie circulaire

## Accroître l'autonomie et réduire la dépendance aux intrants

- Production locale d'**aliments pour l'élevage**
- Valorisation des **effluents** d'élevage
- **Transformation** locale des productions



Réduction de la dépendance  
aux intrants importés /  
économie circulaire



Adaptation au changement  
et aux aléas climatiques,  
is à l'eau



Souveraineté alimentaire :  
marchés & consommateurs

## Enjeux transversaux

- Structuration de **filières** et **transfert** des innovations
- **Renouvellement** des générations
- Levier **numérique** (outils d'aide à la décision)

# AAP Recherche - Innovation



- 1 200 k€ d'enveloppe totale
- AAP dédié aux sujets inter-outre-mer

## Objectif :

**Accompagner des projets de recherche appliquée et d'innovation qui visent à élaborer des solutions aux verrous techniques et socio-économiques de l'agriculture ultramarine.**

## Structures éligibles :

- Les organismes de recherche et d'enseignement supérieur
- Les instituts et centres techniques liés aux filières, et leurs structures nationales de coordination
- Les Chambres d'agriculture
- Les groupements professionnels à caractère technique, économique et social
- Les organismes regroupant des entités dont l'objet légal ou réglementaire s'inscrit dans les missions du développement agricole (Art. L.820-2 du code rural et de la pêche maritime)
- Les établissements d'enseignement agricole.



**Durée maximale projet : 3 ans**

**Condition :** Au moins 2 partenaires issus de 2 territoires ultramarins différents (DROM – COM)

**Montant maximal de l'aide : 300 k€**

## Exemples d'actions :

- Conception et expérimentation de systèmes agricoles intégrant des innovations
- Dispositifs expérimentaux multi-sites
- Analyse des performances (système ou innovation)
- Innovations informatiques, notamment utilisant les outils de l'IA
- ...

# AAP Transfert - Démultiplication



- 365 k€ d'enveloppe totale
- AAP dédié aux sujets inter-outré-mer

**Objectif : Sélectionner des actions visant à diffuser efficacement des connaissances, des méthodes et des outils finalisés et déjà éprouvés sur le terrain.**

## Structures éligibles :

- Les Chambres d'agriculture
- Les groupements professionnels à caractère technique, économique et social
- Les établissements d'enseignement agricole.

**Durée max :** 18 mois

**Condition :** Au moins 2 partenaires issus de 2 territoires ultramarins différents

**Montant maximal de l'aide :** 50 k€

**Exemples d'actions :** Expérimentations communes / Parcelles de démo / Tests de répliquabilité

# Calendrier des AAP



Publication des appels à projets	Fin avril 2026	HF1
Webinaire de présentation	27 avril 2026	
Ouverture des dépôts	18 mai 2026	
Date limite de dépôt des dossiers	30 juin 2026	
Instruction des demandes : recevabilité	Jusqu'au 31 juillet 2026	
Expertise technique/scientifique	Août – septembre 2026	
Réunion du jury et comité de sélection	Fin septembre 2026	
Conventionnement	Octobre – novembre 2026	

# Ordre du jour



## 1. Cadrage et contexte :

*Les AAP dans le cadre du projet ACTIOM*

## 2. Cahier des charges

**2.1 Cadre financier et administratif**

**2.2 Expertise scientifique et technique**

## 3. Échanges

## 4. Conclusion



# Dépôt des demandes



Les différents partenaires d'un projet désignent un organisme « **chef de file** » qui est le porteur du projet :

- coordinateur des travaux scientifiques et techniques ;
- responsable administratif et financier par lequel transite la subvention ;
- **interlocuteur unique de l'Odeadom** pour le dépôt de la demande d'aide ainsi que pour toute question concernant le projet.

# Dépenses éligibles



## A – Dépenses de personnel

= salaires, charges sociales incluses, mais hors coût environné, des personnels directement impliqués dans le projet. Pour les organismes publics, hors CA et hors EPIC, les traitements, salaires, charges et indemnités de personnels permanents pris en charge par l'État ou des collectivités territoriales ne sont pas éligibles.

## B – Autres dépenses directes (HT pour les organismes assujettis à la TVA, TTC pour les autres)

- **Prestations de services** :  $\leq 30\%$  montant total du projet éligible **sinon REJET**



= Frais d'analyse, coûts de diffusion de l'information, services de consultants, location de matériels, d'équipements, de locaux ou de parcelles, achats de brevets ou de licences, etc.

Pour toutes les prestations de service : obligation de mise en concurrence.

- **Acquisition de matériel ou les amortissements de l'équipement** :

$\leq 10\%$  du montant total du projet éligible (plafonnement au-delà de 10 %)

- **Consommables**

# Dépenses éligibles



## **C – Dépenses indirectes affectées au projet / frais généraux**

(HT pour les organismes assujettis à la TVA, TTC pour les autres)

e.g. loyer, électricité, informatique, etc.

-> Utilisation d'une clé de répartition basée sur les effectifs mobilisés sur le projet

Pour que ces dépenses soient éligibles il faut que le demandeur (chef de file / partenaires) assure un suivi de ces dépenses et leur lien direct avec le projet.

Les frais généraux sont plafonnés par partenaire à :

- 15 % des dépenses directes éligibles pour les organismes publics (hors CA et EPIC) ;
- 20 % des dépenses directes éligibles pour les organismes privés, les CA et les EPIC.

# Concours financier de l'ODEADOM



Les projets déposés doivent présenter un montant minimum de dépenses éligibles (hors salaires publics) de :

- 50 000 € pour l'AAP Innovation
- 25 000 € pour l'AAP Transferts

Concours maximal financier :

- 300 000 € pour l'AAP Innovation
- 50 000 € pour l'AAP Transferts

Taux d'aide par partenaire plafonné selon le statut :

- 100 % pour les organismes publics de recherche et de formation ;
- 80 % pour les EPIC, les organismes privés de développement et les CA ;
- 40 % pour les opérateurs économiques (entreprises).

Seuil minimal : le montant d'aide demandé par un bénéficiaire ne peut être inférieur à 5 000 €

# Contenu du dossier



## **Les projets doivent être déposés sur la plateforme de dépôt suivant le contenu normalisé disponibles dans les cahiers des charges**

- Le descriptif technique respectant la trame fournie en annexe 1. Maximum recommandé :  
10 pages pour l'AAP TRANSFERT  
25 pages pour l'AAP INNOVATION
- Les budgets et les plans de financement (Annexe 2) : tableaux détaillant par partenaire et tableau de consolidation
- La ou les lettres d'engagement de chaque partenaire (Annexe 3)
- Une note de synthèse qui sera publiée dans rd-agri, si le projet est retenu (Annexe 6)
- CV du chef de file
- Tout autre document nécessaire à l'instruction du dossier

# Dépôt des demandes (PAD)



<https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>

**Attention** : les porteurs de projet qui ne sont pas encore utilisateurs de la PAD ODEADOM devront demander l'accès à la PAD **en amont** du dépôt.



Prévoir en conséquence de créer au plus tôt un compte (délai de création du compte qui comporte l'envoi d'un courrier papier pour la communication du code de sécurité)

The screenshot shows the 'Portail usager de FranceAgriMer' homepage. At the top, there are logos for the French Republic and FranceAgriMer. Below the header is a banner image of hands on a laptop. The main heading is 'Bienvenue sur le portail usager de FranceAgriMer'. There are two main sections: 'Se connecter avec son compte' and 'Que propose ce portail?'. The 'Se connecter' section includes a 'Se connecter' button, links for 'Mot de passe oublié?', 'Identifiant oublié?', and 'Tutoriel - Changement de mot de passe'. The 'Première visite?' section is highlighted with a red border and contains the text 'Cliquez sur le bouton « M'inscrire » pour créer votre espace personnel.' and an 'M'inscrire' button. Below it is a link for 'Tutoriel - Visite guidée et Parcours d'inscription'. The 'Que propose ce portail?' section has two sub-sections: 'Accès aux dispositifs d'aide et d'intervention' and 'Accès aux dispositifs de collecte de données socio-économiques', each with a brief description of the services.

# Dépôt des demandes (PAD)



Lors de la première visite il faudra sélectionner le « e-service » ODEADOM correspondant.

Pour ceux qui sont déjà utilisateurs de la PAD, il faudra aller dans « Mes e-services » puis « Plus de e-services » pour afficher la liste des services disponibles et sélectionner l'AAP à ajouter à votre compte.

https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/vues/public/inscription/creation-compte-etape1.xhtml

Lait et Fruits à l'école	+
Multi filières	+
OCM Fruits et légumes	+
<b>ODEADOM</b>	-

**ODEADOM - Aide IAV (Importation des Animaux Vivants) - Dossier complémentaire**

La procédure –Aide à l'Importation des Animaux Vivants (IAV) - dossier complémentaire– permet aux demandeurs d'intervenir sur un dépôt de dossier déjà réalisé auprès de l'ODEADOM.

[En savoir plus](#) [Selectionner](#)

**ODEADOM - Aide IAV (Importation des Animaux Vivants) - Dossier initial**

La procédure –Aide à l'Importation des Animaux Vivants (IAV) - dossier initial– permet aux demandeurs domiciliés dans les DOM de réaliser un dépôt de demandes.

[En savoir plus](#) [Selectionner](#)

**ODEADOM - Structuration de l'élevage - dossier complémentaire**

La procédure structuration de l'élevage - dossier complémentaire permet aux demandeurs d'intervenir sur un dépôt de dossier déjà réalisé auprès de l'ODEADOM via le téléservice pour la sous-mesure de structuration de l'élevage du POSEI.

[En savoir plus](#) [Selectionner](#)

**ODEADOM - Appel à projets INNOVATION**

La procédure - Appel à projets INNOVATION - permet aux demandeurs domiciliés dans les DOM de réaliser un dépôt de demande sur l'AAP Recherche-Innovation pour la reconception des systèmes agricoles ultramarins.

[En savoir plus - ODEADOM - Appel à projets INNOVATION](#)

[Selectionner - ODEADOM - Appel à projets INNOVATION](#)

**ODEADOM - Appel à projets TRANSFERT 2026**

La procédure - Appel à projets TRANSFERT - permet aux demandeurs domiciliés dans les DOM de réaliser un dépôt de demande sur l'AAP Transfert-Démultiplication.

[En savoir plus - ODEADOM - Appel à projets TRANSFERT 2026](#)

[Selectionner - ODEADOM - Appel à projets TRANSFERT 2026](#)

**ODEADOM - Structuration de l'élevage - dossier initial**

La procédure structuration de l'élevage - dossier initial permet aux demandeurs

[En savoir plus](#) [Selectionner](#)

**ODEADOM - Appel à projets Végét**

La procédure

[En savoir plus](#) [Selectionner](#)

# Dépôt des demandes (PAD)



Dépôt possible à partir du 18 mai jusqu'au **30 juin 2026** à minuit (heure locale).

Il est possible de travailler sur votre dossier en plusieurs fois : vous pouvez pour charger les différentes pièces à joindre à votre dossier de demande.

Enregistrer sans valider

Les pièces à joindre sont précisées à la fin des cahiers des charges et téléchargeables sur notre site, dans la rubrique « Appels à projets ».

Lorsque votre dossier est complet et que vous souhaitez le déposer : il faut cliquer sur

Valider le dépôt du dossier

Attention : **une fois validé votre dossier ne pourra plus être modifié.**

A l'issue de la validation, un accusé de dépôt est envoyé automatiquement par la PAD.

Attention : cet accusé de dépôt ne constitue pas une décision d'octroi d'aide ni un accord de principe sur le financement.

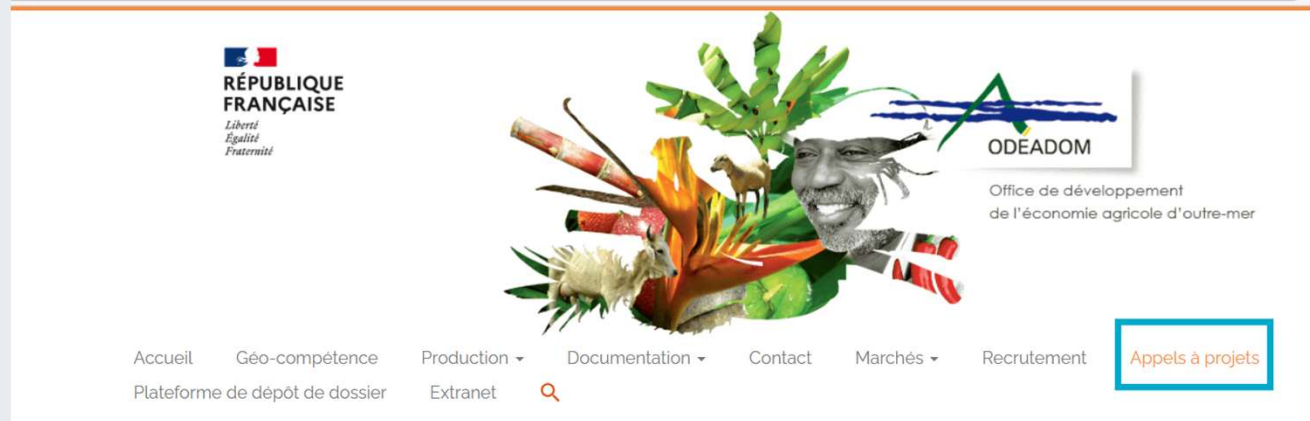
# Site internet ODEADOM



**Toutes les ressources sont disponibles et mises à jour régulièrement sur le site de l'ODEADOM**

<https://www.odeadom.fr/>

<https://www.odeadom.fr/appels-a-projets/>



The screenshot shows the homepage of the ODEADOM website. At the top left is the French Republic logo with the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'Liberté Égalité Fraternité'. In the center is a collage of agricultural products including vanilla, coffee, and a smiling man. To the right is the ODEADOM logo and the text 'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer'. Below the main content is a navigation menu with items: Accueil, Géo-compétence, Production, Documentation, Contact, Marchés, Recrutement, and a highlighted 'Appels à projets' button. A search icon is also present.

Personnes ressources à l'ODEADOM :

[Pierre.laude@odeadom.fr](mailto:Pierre.laude@odeadom.fr)

[Dominique.brule@odeadom.fr](mailto:Dominique.brule@odeadom.fr)

# Instruction



Après les dépôts et jusqu'au 31 juillet, l'Odeadom procède à la vérification de leur recevabilité qui porte sur :

- la complétude du dossier (cf. point 2.3 des cahiers des charges, attention au respect des modèles transmis)
- le respect des critères d'éligibilité. (cf. grille d'expertise commune aux 2 AAP en annexe 4).

Les projets irrecevables sont rejetés et donc non soumis à l'expertise technique / scientifique.

# Ordre du jour



## 1. Cadrage et contexte :

*Les AAP dans le cadre du projet ACTIOM*

## 2. Cahier des charges

*2.1 Cadre financier et administratif*

**2.2 Expertise scientifique et technique**

## 3. Échanges

## 4. Conclusion



# Ordre du jour



## 1. Cadrage et contexte :

*Les AAP dans le cadre du projet ACTIOM*

## 2. Cahier des charges

*2.1 Cadre financier et administratif*

*2.2 Expertise scientifique et technique*

## 3. Échanges

## 4. Conclusion



# Ordre du jour



## 1. Cadrage et contexte :

*Les AAP dans le cadre du projet ACTIOM*

## 2. Cahier des charges

*2.1 Cadre financier et administratif*

*2.2 Expertise scientifique et technique*

## 3. Échanges

## 4. Conclusion





# Favoriser les projets inter-dom

La Cellule d'animation nationale des RITA est à votre écoute pour :

- ✓ *Relecture technique et stratégique des dossiers*
- ✓ *Appui à la recherche de partenaires complémentaires*
- ✓ *Appui à la structuration budgétaire et administrative*



**Incubateur de projets**



# Merci pour votre attention

Et pour ne rien rater de l'actualité des RITA, inscrivez-vous à notre newsletter trimestrielle :



## Vos contacts

### Cellule d'animation nationale des RITA

#### Chambres d'agriculture France

[gwendoline.cocquet@france.chambres-agriculture.fr](mailto:gwendoline.cocquet@france.chambres-agriculture.fr)

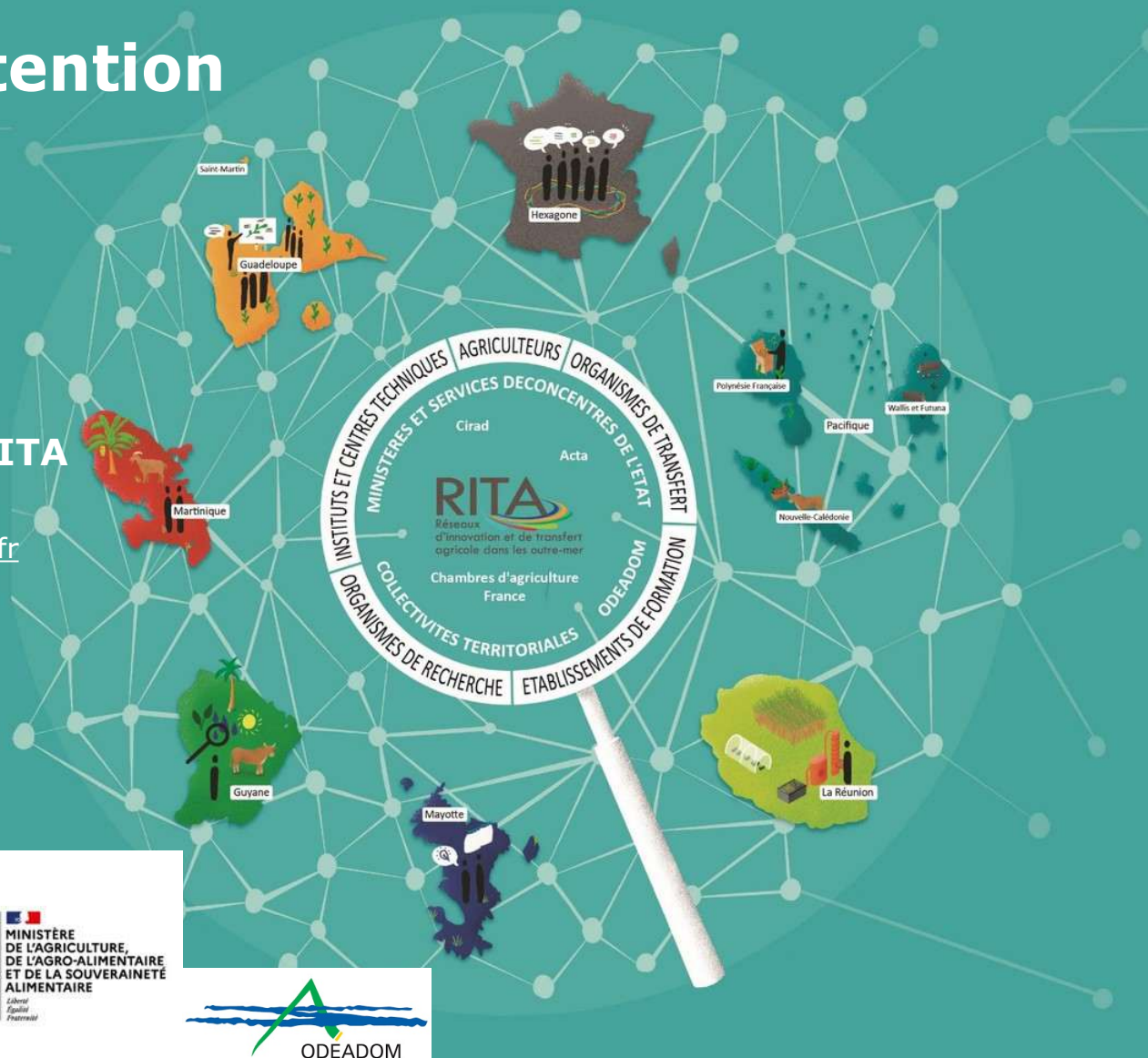
[helena.fuso@france.chambres-agriculture.fr](mailto:helena.fuso@france.chambres-agriculture.fr)

#### Acta, les instituts techniques agricoles

[sophie.cluzeau-moulay@acta.asso.fr](mailto:sophie.cluzeau-moulay@acta.asso.fr)

#### CIRAD

[jean-marc.thevenin@cirad.fr](mailto:jean-marc.thevenin@cirad.fr)



Un dispositif animé sur le plan national par



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASADAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

